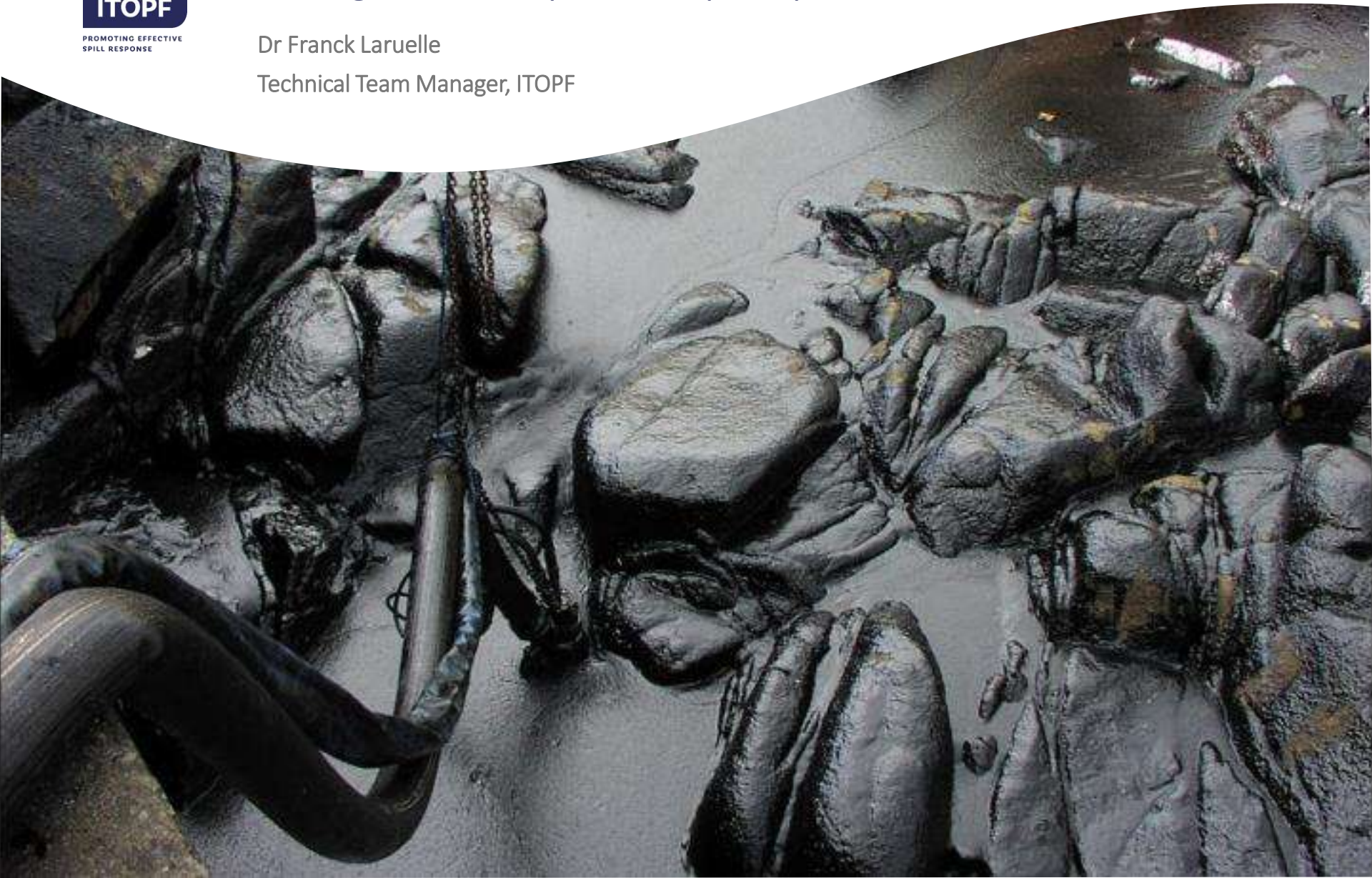




## Comment soumettre une demande d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par hydrocarbures ?

Dr Franck Laruelle

Technical Team Manager, ITOF

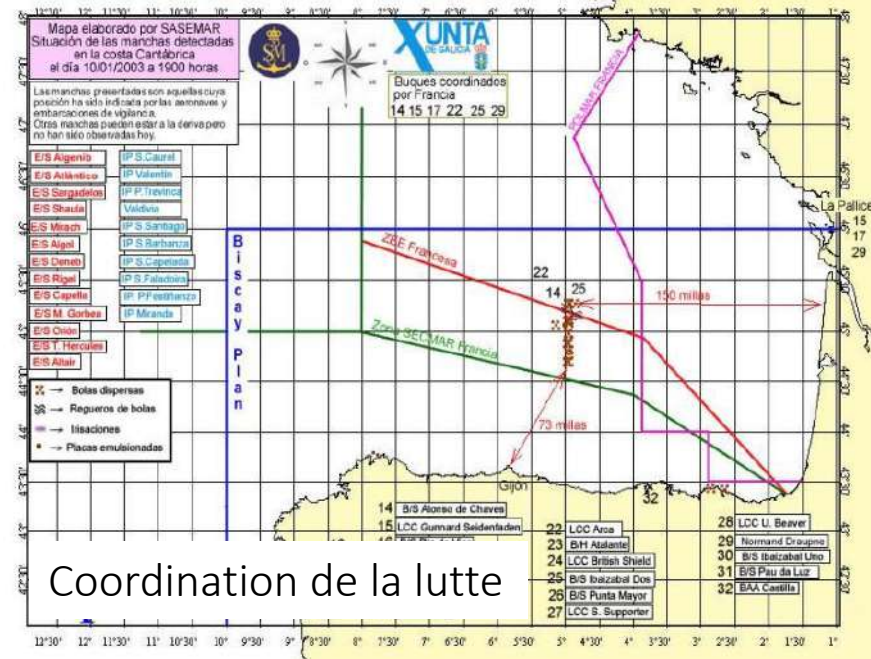


- Operations de lutte typiques lors des pollutions majeures
- Clôture des opérations de nettoyage
- Documenter une demande relative à la lutte
- Préparation et présentation d'une demande d'indemnisation
- Demandes d'indemnisation relative aux dommages environnementaux
- Etudes d'impacts
- Conclusions





Observation aérienne



Récupération en mer



Ependage de dispersants



Protection du littoral



Lutte à terre



Utilisation des consommables



Gestion des déchets

- Objectifs / critères atteints
- Les moyens de lutte seraient plus utiles ailleurs
- Amplification des dommages
- Baisse des rendements
- Coûts de nettoyage hors de proportion avec la sensibilité du secteur considéré
- Production de déchets



- Contrats antérieurs au déversement vs. marché du disponible (offre/demande)
- Tarifs horaires / journaliers
- Tarif de l'état d'alerte / stand-by
- Secteur publique vs. privé
- Coûts fixes
- Frais généraux



- Personnel du secteur public
- Dépenses engagées même en l'absence de pollution (ex. salaires)
- Coûts additionnels sont admissibles
  - Doivent correspondre précisément à la période de lutte
  - Ne doivent pas inclure de frais généraux sans lien avec l'évènement
  - Seulement valides pour le personnel directement impliqué dans la lutte ex. équipes de nettoyages, superviseurs et personnel de commandement et de contrôle
  - Personnel impliqué dans l'élaboration des demandes



- Equipements non-spécialisés – tarifs du marché
- Equipements en stand-by non déployés sont évalués à un tarif inférieur (en général à **50% du tarif d'utilisation** )
- Amortissement du coûts des équipement **sur durée d'utilisation globale**
- Les coûts raisonnables de nettoyage / réparation des équipements de lutte sont admissibles
- **Profit** pour les sociétés privées commerciales
- Navires – **tarifs du marché** ou bien calcul basé sur le capital, l'amortissement et la maintenance annuelle







# TARIFS D’AFFRETEMENT DES NAVIRES

## Determination of Hire Rates for

## Oil Spill Response Vessel (OSRV)

### Capital

Name	Response 1
G.T.	650
DWT	1500
Engine Horsepower	2500
Year Built	1998

**Cost of Vessel USD 4,500,000.00**

### GUIDE

### Maintenance

15 year lifespan	\$300,000.00
Insurance	\$60,000.00
Classification Surveys	\$5,000.00
Repairs & Dockings	\$200,000.00
Superintendency	\$7,600.00

Fuel Costs at an average of 5000 litres per month at USD 0.30 per litre

\$18,000.00

Victualling and Consumables at USD 2 700 per month

\$32,400.00

**Sub-Total \$623,000.00**

### Equipage

#### Manning Costs

Master	\$1,500.00	per month	\$18,000.00
Chief Officer	\$1,000.00	per month	\$12,000.00
Chief Engineer	\$1,250.00	per month	\$15,000.00
Seaman	\$800.00	per month	\$9,600.00
Oiler	\$800.00	per month	\$9,600.00
Deck hand	\$600.00	per month	\$7,200.00

**Total \$694,400.00**

### Temps d’immobilisation

#### Number of working days a year

minus	Holidays	365 days	13 days
minus	Weekends	110 days	
minus	Repairs	20 days	
<b>Total</b>		<b>222 days</b>	

**Cost per day USD 694,400.00 / 222**

**USD 3,127.93 per day**

**Cost per hour (based on 10 hour per day)**

**USD 312.79 per hour**

## Durées de vie en utilisation typiques:

- Barrage de haute-mer 90 jours
- Barrage côtier 30 jours
- Récupérateur 180 jours
- Groupe hydraulique 180 jours (sans contact HC)



## Calcul du tarif journalier pour un récupérateur

$$= \frac{\text{Capital} + \% \text{ maintenance annuelle} / \text{stockage} / \text{coûts de formation}}{180}$$

## Important de fournir et justifier le calcul des tarifs

- Quels sont les frais inclus dans le tarif ?
- Carburant, operateurs, assurance ?
- Tarifs - en transit, en stand-by, en utilisation, en nettoyage, pièces détachées
- Condition d'origine - âge / taux de dépréciation

- Ordinateurs & Equipements électroniques
- Fournitures de bureau
- Période d'amortissement standard ex. 3 ans
- Calcul de la valeur résiduelle (coût initial – amortissement réalisé)



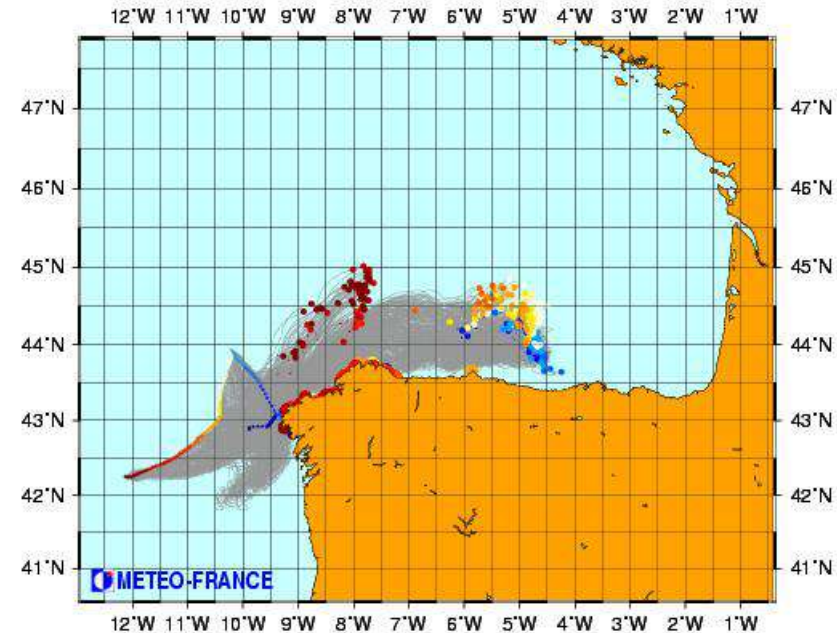
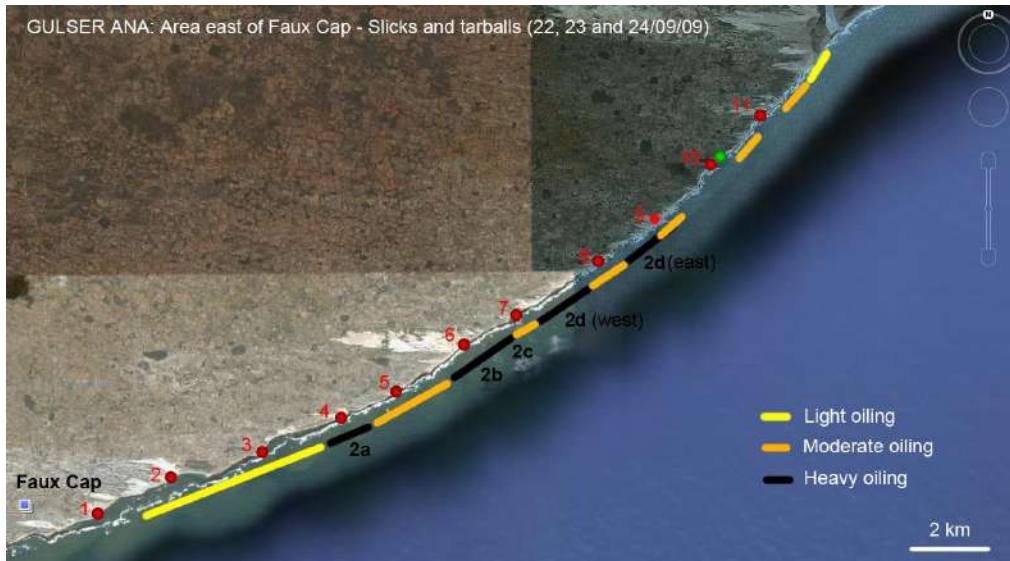
## Documentation

- Qui peut présenter un demande d'indemnisation?
  - Les autorités / administrations / L'Etat
  - Les entités privés
  - Les associations
  - Les commerces / individus
- Registre des activités journalières – Organisation de lutte / Sociétés de lutte / Document de travail
- Aéronefs / navires – extraits des registres de bord
- Chef de chantier – rapports quotidiens
  - Nombre d'opérateurs
  - Type et quantité d'équipements / matériels
  - Type et étendue des côtes nettoyées
  - Techniques de lutte mises en œuvre
- Bons de commandes / factures



- La présentation des factures n'est pas suffisante
- Description des activités de lutte et du lien avec les dépenses encourues
- Cartes / comptes-rendus de reconnaissance et de décisions / rapports de chantiers / liste d'équipements...

Les justificatifs fournis doivent permettre au P&I Club (assureur) et au FIPOL de se faire leur propre opinion sur les dépenses et pertes subies



- Pertes économiques quantifiables en termes monétaires  
ex. baisse des revenus d'un parc marin
- Coûts des mesures raisonnables de remise en état d'un habitat endommagé  
ex. plantation de mangrove
- Considérant que les mesures doivent:
  - Être susceptibles d'accélérer de manière significative le processus naturel de rétablissement
  - Viser à empêcher que la pollution ne provoque des préjudices complémentaires
  - Ne pas induire la dégradation d'autres habitats ou avoir des conséquences délétères sur d'autres ressources naturelles ou économiques
  - Être techniquement réalisables
  - Être d'un coût proportionnel à l'étendue et à la durée du dommage subi et aux avantages susceptibles d'être obtenus
- Les évaluations basées sur des quantifications ou des calculs à partir de modèles théoriques ne sont pas admissibles (Metodika / Jeddah method)

- Le Fonds peut participer au coût de ces études à condition que celles-ci portent sur les dommages relevant de la définition énoncée dans les Conventions
- Etudes pour établir la nature et l'étendue des dommages environnementaux et pour déterminer si des opérations de restauration sont nécessaires et réalisables
- Ces études ne s'imposeront pas dans tous les cas de déversement
- Les études doivent être menées avec rigueur scientifique et objectivité
- La portée de ces études ne doit pas être hors de proportion avec l'étendue de la contamination et ses effets prévisibles
- Exemples:
  - Degré de contamination / Exposition
  - Sécurité alimentaire des produits de la mer
  - Etudes des populations / espèces emblématiques affectées
  - Dommages aux marais maritimes / mangroves et autres habitats



- ITOPF fournit/peut fournir des conseils techniques et relatifs au caractère raisonnable des actions sur site (rôle consultatif)
- Conserver et soumettre les comptes des opérations de lutte liant les dépenses aux actions entreprises
- Evaluation basée sur des critères techniques
- Evaluation provisoire pour indemniser les victimes rapidement
- Révision de l'évaluation si des éléments complémentaires sont fournis